

Calendrier des manifestations associatives

OCTOBRE

19 au 26 Exposition « Les migrateurs » - Lundi (salle des mariages)

NOVEMBRE

27 Atelier folk – MCDM (20h30 - salle des fêtes)

DÉCEMBRE

13, 14 Exposition « Cadre et biseau » (salle des mariages)
18 Atelier folk – MCDM (20h30 - salle des fêtes)

JANVIER

24, 25 Deux représentations « Le Centenaire » de Bruno Druart par la Troupe de théâtre de Regnéville (20h30 le sa, et 14h30 le di, salle de fêtes)

29 Atelier folk – MCDM (20h30 - salle des fêtes)

FÉVRIER

26 Atelier folk – MCDM (20h30 - salle des fêtes)

MARS

1 Repas couscous- Société de chasse
06.33.71.87.28 / 02.33.45.58.67

Transport de proximité

En partenariat avec notre communauté de communes, le conseil général propose un service ouvert à tous : Manéo proximité.

Cette navette offre la possibilité d'aller à Coutances, Montmartin, Hauteville ou Annville. Il suffit de réserver en appelant le 0 800 150 050 (appel gratuit depuis un poste fixe) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, du lundi au vendredi, au plus tard la veille du déplacement. A l'aller, le véhicule prend les personnes en charge à domicile et les dépose au point d'arrêt déterminé et inversement pour le retour.

Tarif : 2,30€ par trajet ou 23€ les 12 trajets. <http://transports.manche.fr>

		arrivée	départ
Mardi	Coutances - Place du Parvis	13:50	15:50
	Coutances - Place de la Croûte	14:00	16:00
	Coutances - Place de la Gare	14:10	16:10
Mercredi	Montmartin-sur-mer - Pl. de la Trésorerie	9:30	11:30
Jeudi	Hauteville-sur-mer - Cinéma	14:15	16:55
	Annville - Maison de retraite	14:25	16:45

Banque alimentaire « Aide et partage »

Une distribution de colis a lieu tous les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois, à la salle des Gravelets à Montmartin-sur-mer. (Une livraison à domicile est aussi envisageable.)

Pour en bénéficier, il suffit de retirer un formulaire de demande d'aide « Banque alimentaire » à la mairie et de le retourner complété et accompagné des justificatifs (copie du dernier avis d'imposition, copies de tous les justificatifs de revenus, attestation de loyer avec son montant).

Le CCAS étudie les dossiers en appliquant un barème de ressources basé sur « le reste à vivre ».

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie pour connaître le barème. Vous pouvez aussi téléphoner au 02.33.45.31.28

Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi 17h00 à 18h30
Mercredi 17h00 à 18h30
Jeudi 9h00 à 11h30
Samedi 9h00 à 11h00

Appel à bénévoles Nettoyage du havre Samedi 15 novembre

La municipalité compte organiser régulièrement des journées de nettoyage du marais. La première aura lieu le samedi 15 novembre 2014.

**Rdv à 14h
devant la salle des mariages.**

Le Café de la Gare

De plus en plus d'activités et de rendez-vous à la gare de Regnéville ! (Expos, ateliers, dégustations, ...)
Pour en savoir plus, jetez un œil sur le site.

www.lagareregnevillesurmer.fr

Conseils municipaux

Vous pouvez désormais consulter l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux sur le site de la commune ou en mairie. Seuls des résumés se trouvent sur les panneaux d'affichage.

www.regneville-sur-mer.fr



#Le mot du maire

Nous avons de la chance d'habiter Regnéville-sur-mer dont la beauté est enviée de tous. C'est une colline qui domine la dernière boucle de la Sienne et son havre. Le paysage est toujours différent car nous bénéficions des plus grandes amplitudes de marées d'Europe et nous avons un climat très changeant. Cette situation privilégiée avait déjà été repérée par les Vikings, il y a plus de mille ans, et Regnéville est ensuite devenu un port important, puisque son trafic a même dépassé celui de Saint-Malo. Les habitants de Regnéville ont donc été entrepreneurs et c'est ce qui a permis d'avoir un très bel habitat. Pourtant aujourd'hui, Regnéville semble s'être endormi...

On constate un rétrécissement de la base de la pyramide des âges, un vieillissement de la population, une privation de la jeunesse, source de dynamisme, de renouvellement et de continuité. A qui les aînés vont-ils pouvoir transmettre leur savoir-faire si la jeunesse n'est plus là ?

Il convient donc de favoriser le maintien des jeunes gens issus de la commune et d'en faire venir d'autres. Pour cela, il est indispensable de créer, entre autres, des habitations à prix accessibles.

Pour que ce nouvel habitat soit séduisant, il doit être fonctionnel, beau et intégré à l'esthétique du village. Pour pouvoir un jour le répartir, il faut étendre le réseau d'assainissement.

La première tranche de ces travaux est en cours de réalisation, c'est l'extension de la station d'épuration. Cette station était arrivée à la limite de saturation en période estivale. L'extension permettra d'ici la fin de l'année d'améliorer la qualité du traitement en lui ajoutant deux phases d'assainissement : un premier traitement par un passage dans des bassins plantés de roseaux qui améliore l'eau à 90%, puis le passage dans les trois lagunes existantes chargées de faire une purification bactériologique. Un dernier bassin lui aussi planté de roseaux permettra à l'eau résiduelle de s'infiltrer dans le sol. Ainsi après ces traitements qui durent environ 100 jours, il n'y aura plus de rejet dans le havre, sauf en cas de très, très fortes pluies hivernales (mais ce serait alors principalement de l'eau de pluie qui se déverserait dans le havre).

Certains ont pensé qu'une solution de raccordement à la station de Montmartin aurait été moins chère, il n'en est rien. L'investissement aurait été légèrement plus important, mais surtout, l'exploitation aurait coûté au moins 40% de plus, renchérissant ainsi le prix du mètre cube assaini d'au moins 36 centimes. La commune étant soucieuse de ne pas alourdir les charges, la solution du raccordement à Montmartin n'était donc pas pertinente.

Dans ce registre, chacun a pu remarquer la modération de l'augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (moins de 1%). La petite hausse est uniquement liée à l'augmentation de la valeur locative définie par l'Etat.

Il me reste à vous souhaiter à tous une excellente fin d'année et de prendre toujours plus de plaisir à vivre à Regnéville.

Bernard Malherbe

Sommaire

Echo des commissions	p. 2
Urbanisme	p. 3
Été 2014 en images	p. 4-5
Page de l'opposition	p. 6
Eco-actions	p. 7
Infos mairie & calendrier	p. 8

Noël des enfants

Samedi 13 décembre 2014
(voir page 3, Vie Communale)

Vœux du maire

Samedi 17 janvier 2015, à 11h,
à la salle des fêtes.
Vous y êtes tous conviés !

Directeur de publication : Bernard Malherbe, maire.
Responsable de la communication : Agathe Bourguenolle.
Comité de Rédaction : Agathe Bourguenolle, Claudine Delwarde, Séverine Hédouin, Bruno Sol-Dourdin.
A participé à ce numéro : Philippe Montarry
Contact : Mairie de Regnéville Tél. : 02 33 45 31 28
courriel : mairie-regneville@orange.fr
Maquette Mairie Regnéville - Imp. LEPRETRE 02 33 61 62 64

Travaux – Voirie

Travaux effectués

Déjà beaucoup de travaux, plus ou moins importants, ont été menés dans la commune depuis avril dernier :

- ▶ La porte et les fenêtres de la salle des mariages ont été remplacées par la société Hélaïne et sont désormais en double-vitrage ;
- ▶ Des bancs publics ont été installés devant la boulangerie ainsi qu'aux Bas-Sablons ;
- ▶ Certains éléments de l'aire de jeux de la rue du Port ont été réparés : échelle, balançoires, passerelle ;
- ▶ Les barrières entourant le lavoir ont été remises en état ;
- ▶ L'éclairage de la rue du Port et de la route des Hauts-Vents a été révisé par la Cegelec ;
- ▶ Le chemin du Four a été aménagé pour permettre le passage du camion des ordures ménagères ;
- ▶ Des casiers permettant le tri des déchets ont été construits aux cimetières de Grimouville, de Regnéville, et au nouveau cimetière ;
- ▶ Les plates-bandes du nouveau parking de Grimouville ont été plantées, et le mur du cimetière orné de jardinières fleuries ;
- ▶ Les joints du calvaire de la rue du Grand Courtil ont été refaits ;
- ▶ Un regard a été posé à La Rousserie pour une meilleure évacuation des eaux pluviales.



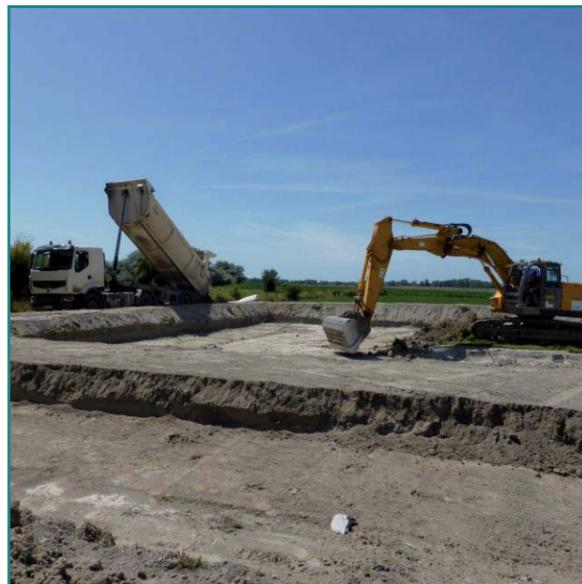
Achat d'une bineuse

Ces travaux s'ajoutent bien sûr à l'entretien régulier des cimetières, chemins et pelouses de la commune. Pour faciliter le travail des employés communaux, leur permettre de gagner du temps sur ces tâches récurrentes, et limiter l'emploi de produits phytosanitaires, la commune a investi dans l'achat d'une bineuse.



Assainissement

Les avancées, en images, du chantier d'extension de la station d'épuration



Les conditions météo étaient idéales pour le terrassement et la mise en forme des futurs bassins plantés de roseaux.



Murs de séparation des bassins pour constituer six casiers qui fonctionneront en alternance. Ces bassins seront bâchés avant d'être remplis de différents granulats pour filtrer les effluents qui repartiront ensuite dans le système de lagunage actuel.

Déchets verts, un lieu de dépôt sur la commune ?

La réunion annoncée dans le bulletin du mois de juin a permis à une vingtaine de Regnévillais(es) d'échanger sur la question posée par le précédent article de cette rubrique : comment réduire nos déchets verts ?

Plusieurs solutions ont été discutées, un paysagiste de notre commune et le président de La Perrelle apportant leur contribution pertinente à un débat des plus constructifs.

Quelques chiffres suffisent à comprendre l'ampleur du problème :

- ▶ Entre 2010 et 2013, la masse des déchets verts (tontes et branchages) apportés à la déchetterie de Hyenville est passée de 1490 Tonnes à 1787 Tonnes (+ 20%), alors que les masses des autres déchets restaient stables.
- ▶ En 2013, les déchets verts représentaient 43% des apports à la déchetterie de Hyenville (1787 Tonnes sur un total de 4187).
- ▶ En 2013 toujours, les branchages représentaient la plus grande part des déchets verts (1225 Tonnes sur 1787, soit 69%).

Un problème qui n'est pas que financier : outre qu'il aura coûté 200 000 euros à La Perrelle pour stocker et traiter les déchets verts de ses 4 déchetteries, il faut aussi s'interroger sur le nombre et l'impact des voyages effectués par les particuliers pour rassembler une telle quantité de déchets verts !

Les quelques réponses au questionnaire joint au précédent bulletin ont confirmé que des solutions existent pour éviter de « produire » des déchets verts :

- ▶ Réemploi des tontes en mulch, en paillis ou en compost (mélangé aux résidus de repas, de la paille ou des brindilles) ;
- ▶ Réemploi des branchages en fagots, en refuge pour les auxiliaires de jardin ou laissés en tas qui s'affaissera au fur et à mesure de la décomposition.

Le réemploi à la source est évidemment la meilleure solution et le Syndicat mixte de La Perrelle contribue à l'encourager en distribuant quelque 700 composteurs individuels chaque année...

Plusieurs participants expriment le souhait d'une campagne de sensibilisation à tous niveaux (communes, Communautés de communes, Syndicat de La Perrelle).

Plusieurs autres pistes ont été explorées au cours de cette réunion :

- ▶ Assurer sur le site de chaque déchetterie le broyage des branchages, ce qui permettrait de créer un emploi : le Syndicat de La Perrelle l'avait déjà envisagé il y a plusieurs années puis y a renoncé pour des raisons de sécurité ; réduisant les transports au départ de la déchetterie, cette proposition ne règle pas la question de la multitude des déplacements vers les déchetteries.
- ▶ Que cet emploi serve plutôt à assurer sur place le broyage, avec un engin transporté de commune en commune, afin de limiter les déplacements...Le site du dépôt de notre commune, à la Jeannette, est proposé.

Finalement, tout en sachant qu'il faut encourager et encore informer sur les solutions de traitement des déchets à la source, les participants se rallient à l'idée d'expérimenter, pour notre commune, le dépôt des tontes et branchages au dépôt de la Jeannette réaménagé pour cela, et de faire appel à une entreprise pour effectuer le broyage. Les déposants pourraient alors recevoir de quoi pailler leurs plantations ou de quoi les nourrir de compost...

Il revient maintenant à la commission Travaux / Assainissement, présente en totalité à cette réunion, de se saisir de ces propositions, d'en étudier la faisabilité et de faire des propositions au Conseil municipal (d'ailleurs bien représenté à la réunion).



Informations Syndicat mixte de La Perrelle

▶ La taxe de ramassage des ordures ménagères n'augmentera pas en 2015.

▶ Pour rappel :
- les conteneurs jaunes reçoivent les déchets d'emballages en papier, cartons, briques, boîtes de conserve, bouteilles et flacons en plastique avec leurs bouchons, mais également les journaux et magazines (qui allaient dans les conteneurs bleus auparavant).
- Les conteneurs verts reçoivent tous les verres, excepté la vaisselle.

▶ Si vous ne savez pas où déposer un déchet en particulier, vous pouvez consulter le site web de La Perrelle à cette adresse : www.laperrelle.fr (rubrique « Que faire des déchets ? »).

▶ Le Syndicat de La Perrelle dispose toujours de composteurs individuels qui seront remis gratuitement aux particuliers qui en feront la demande (s'adresser à la mairie).

▶ Afin de connaître le calendrier de ramassage des ordures ménagères, pensez à consulter le site de la mairie <http://www.regneville-sur-mer.fr>. (vie quotidienne/services/ordures ménagères)

Attention : ramassage le 12 novembre au lieu du 11 novembre. Pensez-y !

Voilà 6 mois que les élus « Terres de Sienne » siègent minoritairement à 7 au Conseil Municipal. Hervé Charbonnet, 4^{ème} adjoint à la voirie, complète l'exécutif municipal et forme avec Sylvain Hardy un binôme au service des regnévillais. Vous êtes déjà nombreux à avoir apprécié leur esprit de service. Ensemble, les élus « Terres de Sienne » exercent leur vigilance par rapport à la gestion municipale, en ayant le souci de représenter les regnévillais-es qui leur ont fait confiance.

Sur les questions de gestion courante, les élus « Terres de Sienne » ont voté sans réserve et à l'unanimité les propositions figurant à l'ordre du jour. Nous nous plaçons résolument au service de la commune et n'avons pas vocation à jouer le rôle traditionnel d'une opposition « droite/gauche » qui ne serait pas de mise dans une commune de 800 habitants. Notre seul parti pris, c'est celui de la défense de l'attractivité de notre site, en termes de cadre de vie, d'environnement, mais aussi de fiscalité locale qui ne doit pas se transformer en « épouvantail à moineaux ».

Sur les six dernières années, la commune a connu un cycle d'investissements plus que soutenu qui n'a été rendu possible qu'au prix de cessions d'actifs communaux -qui ont financé près de 40% de l'effort d'investissement -et de cascades de hausses de nos impôts locaux.

Nous sommes désormais placés dans un contexte qui oblige à « réduire la voilure » des projets d'investissements : moins d'actifs communaux cessibles, baisse des recettes tirées des dotations et subventions, dépenses nouvelles résultant notamment de l'expérimentation des rythmes scolaires, niveau objectivement élevé de la pression fiscale, notamment du taux de la taxe d'habitation dont nous avons proposé en vain la modération : une occasion perdue d'envoyer un message positif aux ménages qui envisagent de s'implanter sur la commune.

Sur la question très controversée de l'accélération de l'urbanisation, nous avons été confortés par la détermination de bon nombre d'entre vous à sauvegarder notre site et à réorienter les choix, en direction d'un renouvellement urbain mieux calibré et mieux réparti sur les 3 bourgs de la commune. En dépit de promesses répétées de concertation et de nos demandes dans ce sens, la « commission urbanisme » ne s'est toujours pas réunie : une occasion perdue de faire l'inventaire des points d'accords possibles, en matière d'incitation à valoriser les logements vacants et/ou anciens à restaurer.

Nous veillons par ailleurs à la conformité des décisions prises en termes d'intérêt général et de non-discrimination, ce qui nous conduit à interpeler l'exécutif municipal sur tel ou tel dossier.

Sur la question essentielle de votre information, nous avons participé à l'animation d'une réunion d'information sur le PLU, pour lequel la concertation avait été franchement sommaire.

Considérant qu'il ne peut y avoir de démocratie sans transparence, nous cherchons à prendre connaissance de diverses enquêtes ou rapports techniques diligentés pour le compte de la commune. Les résultats du recensement provisoire de ce début d'année tardent à nous être communiqués. Quand ils seront disponibles, nous ne manquerons pas de vous en faire part, pour apprécier ensemble la pertinence de l'hypothèse de croissance démographique de +1,5% par an sur les 15 années à venir, retenue dans le cadre du PLU et de l'extension de la station d'épuration.

Sur le dossier « assainissement », nous attirons l'attention des habitants qui auront vocation à être raccordés au réseau de tout à l'égoût le moment venu, qu'ils disposeront d'un délai de 2 ans pour réaliser leur branchement. Il est souhaitable qu'ils anticipent la prise en compte dans la gestion de leur budget familial des ajustements de facturation eau/assainissement qui en résulteront, en contrepartie d'un service renforcé.

Les élus « TERRES de SIENNE »



C.C.A.S.

► Repas des aînés le 5 octobre 2014

C'est dans la joie et la bonne humeur, et dans un décor tropical, que le repas des aînés s'est déroulé dimanche 5 octobre à la salle des fêtes de Regnéville. Sur 240 personnes invitées, 61 ont participé cette année, contre 67 l'année dernière. Les doyens, Jeannine Landais (93 ans) et Pierre Enguehard (90 ans), se sont vus offrir un magnifique bouquet par Monsieur le Maire. Celui-ci a également salué Madame Jeanne Thiroux, qui venait de souffler la veille sa 92^e bougie.

Le repas était préparé par la Maison Quenault. Le pain, la pâtisserie et les petits ballotins de chocolats fournis par la boulangerie Vimond. C'est le duo Flash-Back qui a assuré une prestation musicale sur toute la journée.

Ce moment d'échange a été très apprécié, tant par les convives, que par les bénévoles du CCAS et les conseillers municipaux.

Vie Communale

► Très bon bilan pour le marché d'été

Huit marchés se sont tenus à Regnéville cet été. Plus de vingt exposants se sont installés chaque vendredi soir dans la cour du château. Au centre, tables, bancs et parasols ont permis aux visiteurs de grignoter sur place des produits du terroir et de profiter des concerts. Très apprécié et très fréquenté, nous devons veiller à ce que ce marché reste, pour tous, un lieu de détente et de convivialité ... !

► Stage de voile pour les jeunes

Cet été, comme les années précédentes, la municipalité proposait aux jeunes Regnévillais de 11 à 18 ans de participer à un stage de voile, en partenariat avec l'ANH (école de voile d'Hauteville). Moins de jeunes se sont inscrits cette année, ils étaient trois en juillet et un seul en août. La commission Vie communale s'interrogera sur cette baisse de fréquentation afin d'étudier ce qui pourra être proposé l'an prochain.

► Cinéma et goûter de Noël

Changement de formule cette année, les enfants et leurs parents seront invités au cinéma de Hauteville-sur-mer, le samedi 13 décembre, après-midi. Deux films, au choix selon l'âge des enfants, seront proposés avant l'arrivée du Père Noël et le goûter organisé par le Comité des fêtes. Tous les petits Regnévillais jusqu'à l'âge de 10 ans sont attendus !

#Urbanisme

A propos du P.L.U.

► Des recours contentieux au tribunal administratif sont générés par des opposants au PLU, mais aussi par des Permis de Construire et Déclaration Préalable contestés. Ces contentieux ont bien sûr un impact sur les finances de la commune et sur la disponibilité des élus de la majorité chargés de constituer les différents dossiers de défense en justice.

C'est maintenant à la justice de s'exprimer sur la validité de notre PLU, elle rendra son verdict dans quelques mois.

► La loi Alur, votée en mars 2014, impose la transformation des POS en PLU au plus tard le 31 décembre 2015.

► Cette loi prévoit aussi le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes à l'horizon 2017. Le PLUi (intercommunal) sera affiché comme étant la règle. Cette loi favorise la production de logements en luttant contre l'étalement urbain. Elle renforce le rôle des SCoT en densifiant l'urbanisation pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

A propos de la zone des Sablons

► La zone des Sablons permettra une croissance urbaine nécessaire pour Regnéville en limitant son étalement. Elle se fera dans le cadre d'un projet d'ensemble et dans le respect d'un cahier architectural et paysager très strict sous le contrôle de la municipalité et de l'architecte des bâtiments de France.

A propos du respect du code de l'urbanisme

► Une attention toute particulière est apportée aux Permis de Construire (PC) et Déclaration Préalable (DP) accordés et aux travaux réalisés qui doivent être strictement conformes aux documents délivrés. La loi oblige le maire à dresser un procès-verbal et à l'adresser au Procureur de la République, dès qu'il constate une infraction avec les dispositions du code de l'urbanisme. Il est important que chacun en prenne conscience, afin d'éviter des situations délicates, conflictuelles et quelquefois onéreuses. Avant que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) ne soit réalisée, des modifications sont parfois possibles. Nous vous invitons dans ce cas à prendre contact rapidement avec la mairie.



1



2



3



4



10



11



5



12



13



6



7



8

Parmi les animations qui ont eu lieu cet été ...

- 1 Afag Théâtre / Regnéville Maritime
- 2 Repas de quartier d'Urville
- 3 Traversée du havre / Association Lundi
- 4 Les Chantous d'la côte
- 5 Soirée musique et poésie / Comité des fêtes
- 6 Spectacle de rue / Regnéville Maritime
- 7 Marché d'été au château / Municipalité
- 8 Fête de la musique / Salicorne et municipalité
- 9 Les Divagabondes / Regnéville Maritime
- 10 Spectacle pour enfants / Regnéville Maritime
- 11 Bal folk / MCDM
- 12 Concert en lien avec le 70e anniversaire du débarquement / Terres et Grandes marées
- 13 Exposition / Cadre et biseau
- 14 Rassemblement du Donjon / CNR
- 15 Repas de quartier de Grimouville
- 16 Un château, des jardins, des artistes / Comité des fêtes
- 17 Exposition Jean-Denys Phillippe à la Conciergerie du château / Regnéville Maritime
- 18 MLB quartet / Regnéville Maritime



15



9



16



17



18

Le château de Regnéville est une propriété patrimoniale du Département de la Manche animé par la commune de Regnéville-sur-mer et par différents acteurs associatifs.

